



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 JUILLET 2026

2026 / 05 / 06

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 28
REPRESENTES	: 04
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 2 JUILLET 2026

Date d'Affichage : 2 JUILLET 2026

Secrétaire de Séance : Dolorès ISSA

Étaient présents :

FABRE Olivier, MAUREL Agnès, ASSÉMAT Christophe, ALBERT Corine, BANCAL Philippe, ISSA Dolorès, CÈNES Frédéric, ESTRABAUD Josiane, CAUQUIL Fabrice, BERBESSOU Michel, MARTIN Christophe, BRIANT Jean-Michel, PÉNÉLA Wilfried, BEZIAT Philippe, BERNARD Céline, CÈNES Alexandre, TOURNAIRE Christelle, LE COZ Carole, GOMEZ-MONTERO Rachel, CROSES Dominique, LE BOZEC Sylvie, NICOLAS Lionel, LAVAL Amandine, BOUMELID Sonia, SÉNÉGATS David, SÉNÉGAS Sophie, DURAND Christian, HUGONNET Odile.

Étaient représentés :

ARMÉRO Séverine par ESTRABAUD Josiane
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par FABRE Olivier
BAILOT Cédric par David SENEGATS
ILISESCU Razvan par ASSEMAT Christophe

Était absente :

FABRE Marie

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement.

Rapporteur : Christophe ASSEMAT.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le 15/07/2026

ID : 081-218101632-20260708-2026_DEL85-DE

S²LO

Vu l'article L 2311-7 du CGCT qui stipule que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif du budget principal de la Commune, exercice 2026, chapitre 65, article 6574,

Considérant qu'afin de couvrir les frais engagés par certaines associations notamment lors de leur participation au développement des actions culturelles, sociales et festives de notre territoire, la Commune de Mazamet leur octroie ponctuellement une aide financière,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « *Finances - Intercommunalité - Ressources humaines - Administration générale* » du mercredi 1^{er} juillet 2026,

DECIDE, après en avoir délibéré,

- **D'allouer** les subventions aux associations désignées ci-après :

65748.2133	USEP ECOLE GRAVAS MEYER :	330,00€
65748.132	ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DU TARN :	110,00 €
65748.760	ASSOCIATION LES SAISONS DE LA VALLÉE :	300,00 €

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 00

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

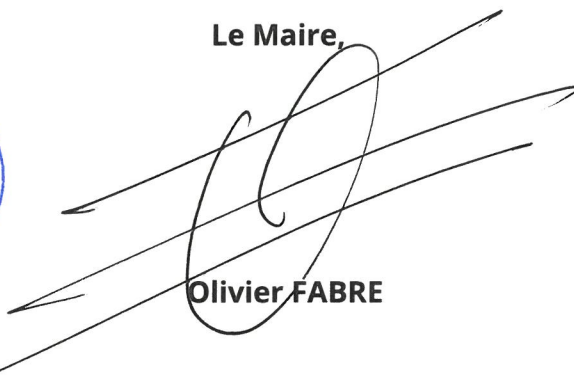
La Secrétaire de séance,



Dolores ISSA



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.